**Appel à projets ADEME - MICA 2022**

|  |
| --- |
| **Renforcer la prise en compte de l’adaptation au changement climatique dans les initiatives internationales multilatérales*****(Reinforcing Multilateral International initiatives on Climate change Adaptation – MICA)*** |

**DOSSIER DE DEMANDE D’AIDE**

|  |  |
| --- | --- |
| *[x]*  Volet technique | *[ ]*  Volet financier |

Ce document constitue le volet technique à compléter par le porteur de projet et à rendre au format texte modifiable (type Word).

**Ce qu’il faut retenir**

* La première étape de la demande d’aide est la présentation de la note d’intention. Celle-ci est à adresser à aides.international@ademe.fr avant le 31 mai 2022 avec la mention en objet : « AAP MICA 2022 – Note d’intention ».
* Seule la transmission avant le 20 juin 2022 à 12 heures d’un dossier comprenant les 3 volets complets donnera lieu à une évaluation.
* Les aides de l’ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n’ont pas de caractère systématique.
* Se référer au texte de l’appel à projets pour connaître les opérations éligibles.

**Pour bien renseigner ce volet technique**

* Dans ce document, les parties en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés. Les éléments fournis doivent permettre d’évaluer le projet selon les critères mentionnés en annexe de l’appel, de justifier l’intérêt du projet et le caractère incitatif de l’aide de l’ADEME.

**Dépôt de la demande**

L’ADEME a dématérialisé ses procédures d’appel à projets sur la plateforme informatique «[www.agirpourlatransition.ademe.fr](http://www.agirpourlatransition.ademe.fr)». Ce dossier de demande d’aide devra être télédéposé dans l’onglet « documents techniques et financiers » par le coordinateur du projet avant le **20 Juin 2022 à 12 :00 heure locale** de Paris en complément des éléments à renseigner directement sur la plateforme (identité du projet, informations déposants et coût du projet). Aucun dossier remis au format « papier » ou transmis par mail ne sera accepté.

Les éléments suivants sont à prendre en considération avant de télédéposer un projet :

• La plateforme nécessite la création d’un compte utilisateur avant le dépôt,

• Le projet peut être déposé en plusieurs étapes (il n’est pas nécessaire de tout remplir en une fois)

• Le dépôt complet d’un projet peut nécessiter une durée importante en fonction du nombre de partenaires impliqués. Il faut donc impérativement anticiper le dépôt.

• Ce document complété doit être renvoyé au format texte modifiable (type Word) avec les volets administratif et financier.

• Si des éléments identifiés comme obligatoires sont manquants, le dossier ne peut être validé et donc ne peut être considéré comme dûment déposé.

• L’ADEME se réserve le droit de demander des pièces administratives complémentaires en cours d’instruction du dossier

SYNTHESE DU PROJET (1 page maximum)

*Ce résumé devra présenter les objectifs à atteindre par le projet pour* ***renforcer la prise en compte de l’adaptation au changement climatique dans les initiatives internationales multilatérales****. Il résumera le plan de travail prévu et livrables attendus et expliquera en quoi l’aide de l’ADEME est incitative pour la réalisation du projet.*

CONTEXTE DE L’OPERATION (4 pages maximum)

Cadre de l’opération (1 page maximum)

*Description de l’initiative internationale multilatérale concernée par le projet, ses objectifs et actions en lien avec la transition écologique, y compris en matière d’adaptation au changement climatique.*

Description du contexte et des enjeux du projet (3 pages maximum)

*Présenter le contexte du projet : les enjeux d’adaptation au changement climatique pour le secteur concerné en France et au niveau mondial, l’état des lieux des actions internationales multilatérales déjà mises en œuvre pour faciliter l’adaptation du secteur (références clefs, autres initiatives multilatérales…) et les besoins de renforcement de la prise en compte de l'adaptation.*

*Indiquer comment cette action multilatérale permettra de répondre aux enjeux identifiés et renforcer la prise en compte de l’adaptation par les acteurs non-étatiques, et plus généralement les coalitions et initiatives multilatérales internationales.*

*Si le projet s’inscrit dans la continuité de projets antérieurs déjà financés par l’ADEME : présenter brièvement les résultats acquis et l’articulation entre les deux projets (dont l’articulation temporelle).*

OBJECTIFS DE L’OPERATION (2 pages maximum)

*Face aux enjeux précédemment cités, indiquer comment le projet se propose de répondre à des objectifs précis et mesurables.*

*Une attention particulière sera portée à l'impact de l’aide de l'ADEME, les bénéfices attendus pour la transition écologique du secteur d’activité, le lien avec l'Agenda Mondial de l'Action pour le Climat et les autres accords multilatéraux concernés, ainsi que le potentiel de réplicabilité et de rayonnement de l’initiative ou du projet.*

DESCRIPTION DE L’OPERATION (10 pages maximum)

*Cette partie doit décrire les opérations de communication, formation, d’animation ou études à caractère prospectifs ou d’observation qui contribueront à renforcer la prise en compte de l’adaptation au changement climatique dans les initiatives internationales multilatérales.*

*Les méthodes qui seront employées seront précisées ainsi que l’organisation générale du projet, les personnes impliquées au regard de leurs compétences et de leurs fonctions, le management du projet (aspects organisationnels du projet, modalités de coordination, comité de pilotage, coordination avec un éventuel prestataire externe).*

*Tout élément permettant de juger de l’adéquation du budget présenté dans le volet financier avec le contenu de l’opération sera précisé.*

Périmètre d’intervention

*Décrire le périmètre thématique / sectoriel du projet, les acteurs concernées, par les actions et leurs résultats, l’articulation entre les actions et résultats prévues au niveau national et internationale.*

Méthodologie de l’opération, description du plan d’action

Description de l’organisation du projet

*Décrire l’organisme porteur du projet et son implication dans la réalisation du projet.*

*Décrire les capacités humaines, techniques, organisationnelles et financières mobilisées par l’équipe projet. Concernant les ressources humaines : fournir les références et CV de l’équipe projet en annexe. En cas de consortium, préciser l’historique éventuel de collaborations passée entre les partenaires.*

*Décrire la gouvernance du projet, la répartition des responsabilités. Décrire la manière dont l’ADEME sera associée au suivi du projet, et prévoir à minima trois réunions avec l’ADEME lors du démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet.*

Livrables attendus et stratégie de valorisation des résultats

*Décrire les livrables et préciser les modalités de valorisation envisagées (web, restitution publique, base de données, article de presse, …)*

Méthode d’évaluation des impacts du projet

*Le porteur du projet devra analyser l’impact du projet pour l’initiative multilatérale, et plus généralement le secteur d’activité concerné au niveau national et mondial. Par ailleurs, il précisera les potentiels impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs du projet. Indiquer les questions éthiques éventuellement soulevées (ex. transfert des impacts du changement climatique vers d’autres acteurs, mal-adaptation…) et préciser comment elles seront traitées.*

**4.6 Analyse de risque**

*Fournir ici une analyse des risques de non-réalisation ou de sous-réalisation du projet (en la décomposant par tâche) et les mesures préventives qui seront mises en place pour les anticiper. Ces risques peuvent provenir de causes techniques, organisationnelles, juridiques, administratives, économiques, environnementales…*

PLANNING ET SUIVI DE L’OPERATION (2 pages maximum)

*Présentation du calendrier des tâches, livrables (éventuel rapport intermédiaire et rapport final provisoire) et jalons. Préciser la date envisagée pour le démarrage du projet. Le calendrier devra comprendre trois réunions avec l’ADEME lors du démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet.*

*Présenter les modalités de suivi du projet et l’évaluation de ses impacts techniques et socio-économiques. Le porteur du projet devra notamment évaluer l’impact du projet sur la prise en compte de l’adaptation au changement climatique.*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (1 page maximum)

*Cette partie doit indiquer quel sera le circuit de signature en cas de contractualisation avec l’ADEME (notamment la nécessité de passages en instances délibératives, leurs dates ou leur fréquence, les évènements qui pourraient retarder un engagement de contrat…). En règle générale, les contrats sont d’abord signés par l’ADEME. La date de la signature par l’ADEME est la date de début du contrat. Le contrat est ensuite transmis au bénéficiaire.*

ENGAGEMENTS LIES A LA COMMUNICATION PRIS PAR LE PORTEUR DE PROJET

*Le porteur du projet devra s’engager à valoriser les résultats en anglais et en français. Cette valorisation pourra prendre, par exemple, la forme de webinaires, publications web et papier. Par ailleurs, l’ADEME prévoit une valorisation nationale et internationale de l’ensemble des projets qui seront aidés dans le cadre de cet appel. Le porteur du projet devra s’engager à fournir, à titre gracieux, tous les contenus, supports et fichiers le cas échéant demandés par l’ADEME, ou un représentant de l’ADEME, à cette fin.*

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME.*

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

**Conformément à l’article 2 des règles générales d’’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage** à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation…) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant **sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable**.

RAPPORTS A REMETTRE A L’ADEME APRES RECEPTION DU CONTRAT

Le bénéficiaire remettra à l’ADEME les documents précisés dans l’annexe technique du contrat de financement tels que :

□ Le cas échéant, les supports de communication, validés à priori par l’ADEME, et comprenant le logo de l’ADEME.

□ Le cas échéant, un ou plusieurs rapports d’avancement de l’opération. Il pourra être constitué d’une note technique précisant le déroulement de l’opération et son bilan, du bilan des actions d’accompagnement et de communication menées par le bénéficiaire, des supports de communication, validés a priori par l’ADEME, et mentionnant sa participation financière et/ou faisant apparaître son logo.

□ un rapport final définitif de l’opération

Le rapport final mettra en évidence les méthodologies et résultats obtenus, une analyse critique du projet, les axes à améliorer, les difficultés rencontrées, la transposabilité du projet…

Le rapport final sera accompagné :

* + d’une note de synthèse opérationnelle (6/8 pages) rédigée afin d’être compréhensible par un public de non scientifiques ou de non experts ;
	+ des éventuels supports de communication relatifs au projet, validés a priori par l’ADEME, et mentionnant sa participation financière et/ou faisant apparaître son logo ;
	+ de 3 à 5 illustrations (photos, graphiques, schémas…) issues du projet, en haute définition et libres de droit, accompagnées d’une légende et des crédits photo.

□ tout autre document laissé à l’appréciation de l’instructeur ADEME.

Le rapport final doit être remis au minimum 1,5 mois avant l’échéance du contrat pour permettre à l'ADEME de lire le rapport, de faire éventuellement part de remarques et que le bénéficiaire puisse renvoyer le rapport corrigé (si besoin) pour validation finale par l’ADEME et donc paiement du solde du contrat. Ce délai doit être prévu dans le planning.

Le(s) rapport(s) devra(ont) reprendre la charte graphique de l’ADEME. Ces rapports seront transmis sous format électronique.

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

*Nous vous proposons d’intégrer à votre projet des actions phares. Ces engagements ne* ***seront pas un critère de sélection****, mais pris en compte par les ingénieurs de l’ADEME qui suivront les projets Si vous souhaitez prendre d’autres engagements qui vous apparaissent plus pertinents ou complémentaires de ceux proposés ci-dessous, merci de les indiquer à la suite du tableau.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Thème et chiffres clés* | *Proposition d’engagement* | *Choix* |
| *TRANSPORT****[[1]](#footnote-1)****1 vol aller/retour Paris-Marseille =* ***0,336t CO2****;**1 vol aller/retour Paris-New York =* ***2,87t CO2****;**Pour rester en dessous de la barre des +2° à 2050, c’est 2,1tmax/an/hab**(un français émet ~12t CO2/an..)* | *L’équipe du projet réduit les trajets en avion lors de ses déplacements en France, et à l’étranger* | *🞐* |
| *NUMERIQUE****[[2]](#footnote-2)****20g de CO2 émis par mail de 1Mo* *(Pièce Jointe pouvant aller jusque 40Mo) ;* *1 pers/20mails/jour/an ~ 1000 km en voiture ;**1PJ/pers/sem/an ~300 km en voiture* | *L’équipe du projet n’envoie plus de pièce jointe (lien de téléchargement, espace cloud raisonné) ; nettoie sa boîte mail une fois par mois, limite le nombre de destinataires* | *🞐* |
| *ALIMENTATION DURABLE**¼ des émissions de gaz à effets de serre des français est dû à leur alimentation, autant que le transport ou le logement.* | *L’équipe du projet prévoit une alternative végétarienne à chaque évènement (l’idéal est de mettre en place une démarche globale en limitant le gaspillage alimentaire, proposant une alternative végétale et favorisant les produits de saison, bio et locaux, avec de la vaisselle réutilisable…)* | *🞐* |
| *GESTION DES DECHETS**En 2017, chaque français produit en moyenne 513kg de déchets par an, 37% seulement est recyclé, le reste est valorisé énergétiquement ou enfoui.* | *L’équipe du projet réduit la production de ses déchets au maximum, favorise le réemploi et assure le tri et valorisation de ses consommables (papier/carton, verre, métal, plastique et biodéchets)* | *🞐* |

*Autres engagements (facultatifs) :*

ANNEXES

*Indiquer ici les références en lien les activités de l’initiative multilatérale ainsi que les CV de l’équipe projet.*

*Le porteur de projet pourra rajouter tout autre document jugé pertinent pour l’évaluation du projet.*

1. Que représente 1 tonne de CO2 ? juillet 2019 (Consoglobe) <https://www.consoglobe.com/represente-tonne-c02-4127-cg> [↑](#footnote-ref-1)
2. [Analyse comparée des impacts environnementaux de la communication par voie électronique](https://presse.ademe.fr/files/acv_ntic_synthese_courrier_electronique.pdf?fbclid=IwAR2AwxcvHqIKRU-9Wus_72JkXcGgT9dd0WnzB7fdVWCeLXIXY6C7GnUb4Cc), juillet 2011, (ADEME) [↑](#footnote-ref-2)